

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 25 ET 26 MAI 2020**

**Point 12 de l'ordre du jour**

**Transmission du postulat déposé par  
M. François Chardonnens, au nom du groupe PDC/PVL,  
sur la clarification pour le Conseil général des prestations de service public de GESA**

Lors de la séance du 16 décembre 2019, M. François Chardonnens a déposé le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est reproduit ci-après :

*« GESA a un bilan de 105 millions de francs, des ventes aux alentours de 55 millions de francs et un bénéfice d'environ 2 millions de francs.*

*Nous souhaitons que le Conseil communal nous présente, avant le budget 2021,*

- les prestations de service public déléguées à GESA,*
- une analyse de risque du Conseil communal liée à cette délégation,*
- une description des contrôles qui assurent la séparation entre les tâches publiques et celles purement privées. »*

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 24 février 2020, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

**Le Bureau du Conseil général soumet au vote du Législatif communal la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. François Chardonnens, au nom du groupe PDC/PVL, sur la clarification pour le Conseil général des prestations de service public de GESA.**

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE BULLE**

**Le Président**

**Malik Seydoux**

**Le Secrétaire**

**Guy Monney**